

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 11 octobre 2018

M. le Président, Gabriel Klein, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

1. Appel

Conseillers présents : 23 Excusés : 6 Absents : 6 Total des Conseillers : 35

Total des Municipaux : 5

Excusés

Chappuis Corinne

Cuttelod David

Guignard Schneider Martine

Kolly André

Zimmermann Alexandra

Zimmermann Christina

Absents

Bezençon Marina

Dupuy Philippe

Gremillet-Ruiz Brigitte

Prahin Antoinette

Prahin Jean-Michel

Ruiz Jean-Marc

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

Assermentation des nouveaux membres

Les personnes suivantes demandent à être assermentées :

Mme Carol Gachet, M. Cloux Gilles et M. Mellioiret David.

Le nombre des membres se monte maintenant à 35 personnes.

2. Ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée.

Le Président mentionne que le postulat de M. Camille Dewarrat est transformé, à sa demande, en motion.

Il est accepté avec une abstention avec la modification suivante :

- Motion de M. Camille Dewarrat.

3. Procès-verbal du 21 juin 2018

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec deux abstentions avec les modifications suivantes :

Page 2 :

M. Michel Jaquier rappelle qu'il y a encore **une affaire** pendante à régler au plus vite.

Page 5 :

M. Jacques Chappuis répond que M. Christian **Blaser**, agriculteur qui loue la ferme ...

Page 7 :

M. Camille Dewarrat indique qu'une grande **tache** se trouve sur le bâtiment ...

Page 10 :

M. André Pauli est d'accord sur le principe qui fait **bondir** M. Camille Dewarrat ...

Page 11 :

M. Camille Dewarrat relève que des habitants de la Commune de Montpreveyres sont allés dans d'autres séances.

Résultats : *Accepté : 19 voix* *Refusé : 0* *Abstention : 3*

Le Président ne vote pas.

4. Communications du Président et des commissions

Le Président remercie la Secrétaire du Conseil, Mme Jessica Mellioiret, pour le dernier procès-verbal qui est d'excellente qualité. De plus, la séance du 2 de ce mois avec le Préfet, M. Daniel Flotron, s'est très bien passée et tout est en ordre. Il remercie une nouvelle fois Mme Jessica Mellioiret pour son travail tout au long de l'année.

Le Président indique que la présentation du Parc périurbain aura lieu à une date ultérieure suite à l'annonce de la Commune de Froideville car un travail est en cours par JUTAVAQ pour revoir les délimitations du parc. L'Association souhaite avoir quelque chose de concret à présenter à notre Conseil. L'Association Jor'à toi (privée et membre de JUTAVAQ) a également demandé de pouvoir venir exposer ses arguments. Le Président ajoute qu'il a envoyé d'anciens documents présentés lors d'anciens Conseils étant donné que tout le monde n'était pas présent en 2011.

D'autre part, le Président explique que les choses n'ont pas été faites correctement lors de la présentation du postulat de M. Camille Dewarrat et rappelle que, dans le futur, si un membre souhaite déposer un postulat, celui-ci peut le présenter au Président quelques jours avant la séance afin qu'il puisse se préparer correctement pour le traitement.

Bureau du Conseil général

Pas de communication.

Commission des finances

Pas de communication.

Commission de gestion

Pas de communication.

Sous-produits carnés

Pas de communication.

Service Intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV)

Pas de communication.

Association Intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ)

Mme Catherine Schäfer a participé à la séance intercommunale du 26 septembre dernier et mentionne que le budget 2019 a été accepté. D'autre part, elle ajoute que des fuites d'eau sont apparues dans le collège de Mézières et termine en mentionnant que le crédit pour le collège de Carrouge sera voté à l'automne 2019.

Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales

M. Michel Jaquier indique que l'affaire pendante a été traitée.

Association Intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)

Pas de communication.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Jacques Chappuis

DEMANDE DE M. PHILIPP DUPUY

Lors du dernier Conseil, M. Philippe Dupuy a demandé si M. Claude Ammann, paysagiste, avait une autorisation de la Commune pour avoir déposé des pierres le long de la Route du Riau. Après vérification, les pierres sont posées sur la parcelle de M. Claude Ammann et sont à une distance réglementaire du bord de la route donc pas besoin d'autorisation. De ce fait, il est dans son droit.

PC - CHEMIN DE COMPOSTELLE

M. Jacques Chappuis invite les membres du Conseil à aller regarder l'excellent travail de la Protection civile pour la réfection du chemin qui part de l'église et qui aboutit au bord de la Bressonne, de même pour les escaliers à La Mellette. Encore un grand merci à toutes l'équipe de la PCi d'Oron.

PGA SUITE

Lors du dernier Conseil, nous étions dans l'attente de réponses de la part du Service du Développement Territorial (SDT). Ces réponses sont arrivées dans le courant du mois de juillet dernier. Suite à ces réponses, nous avons dû solliciter notre avocat, M^e Bovay, car nous ne pouvions

pas aller dans le sens du SDT, position trop pénalisante pour une partie des propriétaires. Suite à cela, une rencontre a eu lieu le 2 de ce mois dans les bureaux du SDT. A la suite de cette séance, M. Jacques Chappuis a pu sentir que le SDT était prêt à assouplir un peu sa position. Nous devons donc nous revoir le 15 octobre 2018 pour finaliser nos points de vue.

VISITE ANNUELLE DU PREFET

Le 2 octobre 2018, nous avons eu la traditionnelle visite/inspection annuelle du Préfet, M. Daniel Flotron. En ce qui concerne la Municipalité et l'Administration communale, nous avons reçu les remerciements et les félicitations du Préfet pour la bonne tenue des affaires communales. M. Jacques Chappuis profite de l'occasion pour remercier Mmes Vitalia Torny, Secrétaire municipale, et Chantal Dewarrat, Boursière, pour leur excellent travail. Vous pouvez les applaudir car elles le méritent bien.

NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL

Pour terminer, M. Jacques Chappuis présente le nouvel employé communal, M. Jérémie Aubert. Après un CFC d'agent d'exploitation puis quelques années passées à Le Vaud comme employé communal, M. Jérémie Aubert s'est établi à Oron-la-Ville et a déposé sa candidature à Montpreveyres. A l'unanimité des membres de la Municipalité, nous avons engagé M. Jérémie Aubert le 1^{er} de ce mois. Encore une fois, M. Jacques Chappuis lui souhaite la bienvenue dans notre Commune et beaucoup de plaisir à travailler pour le bien de Montpreveyres.

Mme la Municipale Cristine Pasche

Pas de communication.

M. le Municipal Claude Küng

Pas de communication.

M. le Municipal Philippe Thévoz

Pas de communication.

M. le Municipal Frédéric Berner

Pas de communication.

6. Elections

Commission de gestion

Le Président mentionne que la Commission de gestion est toujours à la recherche d'un/e membre et d'un/e suppléant/e.

Mme Carol Gachet se présente comme suppléante et M. Mathieu Villet comme membre. Ils sont nommés par élection tacite.

Commission des finances

Le Président mentionne que la Commission des finances cherche un/e suppléant/e et propose M. David Mellioret.

M. David Mellioret accepte. Il est nommé par élection tacite.

SIEMV

Le Président mentionne que la SIEMV cherche un/e suppléant/e pour compléter l'équipe.

M. Nicolas Saugy se présente. Il est nommé par élection tacite.

Le Président mentionne que toutes les commissions sont maintenant complètes.

7. Postulat de M. Camille Dewarrat

Le Président rappelle qu'à la demande de M. Camille Dewarrat, le postulat est transformé en motion.

M. Camille Dewarrat passe à la lecture de sa motion du 11 octobre 2018.

Non à la destruction du quartier d'habitation de Mollie-Baudin

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les initiateurs du projet du parc naturel périurbain dans le Jorat ont déplacé, un peu, la limite de la zone centrale touchant le quartier d'habitation de Mollie-Baudin.

Néanmoins, on constate toujours la démarche particulièrement méprisante des projeteurs d'établir sur notre territoire communal la mise en zone centrale du PNP des propriétés forestières cadastrales N° 217, 218 et 219. On notera à ce sujet le traitement inégal et différent envers les habitants, selon leur lieu de résidence, d'une part, sur la Commune de Lausanne au Chalet-à-Gobet et, d'autre part, sur la Commune de Montpreveyres à Mollie-Baudin. Tous les habitants devraient être traités de manière identique.

*En tant que barrière naturelle dans la forêt du Jorat, entre le Chalet-à-Gobet et notre quartier d'habitation de Mollie-Baudin, la Route des Paysans, c'est-à-dire la limite territoriale communale de Montpreveyres, qui représente **l'espace de liberté nécessaire à notre quartier d'habitation**. Ceci afin d'appliquer le slogan « **Jorat une terre à vivre au quotidien** », **y compris pour tous les Rossignols**.*

En conclusion, le projet tel que projeté à ce jour, par l'Association de la création du Parc naturel périurbain sur notre territoire communal doit être corrigé en ses limites.

Par cette motion, je demande :

- *Que la Municipalité étudie l'opportunité de sauver le quartier d'habitation de Mollie-Baudin et de faire placer toute la zone centrale du projet du parc naturel périurbain dans le Jorat, en dehors de la limite communale de Montpreveyres, soit au-delà de la Route des Paysans.*

M. Camille Dewarrat remercie Mme Jessica Mellioret pour l'envoi des documents transmis en vue de la séance de ce jour car cela lui a évité de faire des recherches. Il rappelle que la zone centrale doit être déplacée au-delà de la Route des Paysans. Il termine en remerciant les membres du Conseil pour leur attention.

M. Camille Dewarrat commente sa présentation PowerPoint.

M. Philippe Thévoz mentionne qu'il n'a pas de présentation particulière à faire ce soir et rappelle que la zone centrale a une dimension de 440 hectares et ajoute que la Municipalité a toujours été favorable à l'étude de faisabilité de ce projet. De plus, les opposants ont été entendus et il n'y a pas trop de contrainte. Durant l'été, cinq communes territoriales ont été consultées et Froideville s'est opposée au projet. D'autre part, les Communes de Corcelles-le-Jorat et de Montpreveyres ont émis des réserves mais rappelle qu'il faut aller au bout du projet et, si cela ne convient pas, il faudra dire non. M. Philippe Thévoz termine en indiquant que la Municipalité de Montpreveyres a toujours émis une réserve quant à la zone centrale et que la pression démographique est moindre chez nous par rapport à Lausanne.

Le Président indique que les trois parcelles mentionnées dans la présentation de M. Camille Dewarrat sont : N° 217 de 422m² qui appartient à l'Etat de Vaud, N° 218 de 503'000 m² et N° 219 de 107'000 m² qui appartiennent à la Ville de Lausanne.

M. Philippe Thévoz relève que la Commune de Froideville a fait opposition et, de ce fait, le périmètre du parc sera redessiné mais ne sait pas dans quelle mesure. Il ajoute que le Comité, chargé de l'étude, a été informé de la motion de M. Camille Dewarrat.

Le Président indique que selon l'article 32.4 de la Loi sur les Communes, cette proposition est recevable et ouvre la discussion.

M. Jean-François Martin mentionne qu'il faisait partie de la Commission de 2011 et ajoute que la motion présentée ce soir est tout à fait recevable.

M. Mathieu Villet demande, par rapport au Règlement du Conseil général, si la motion va être renvoyée à une commission.

Le Président répond que la 1^{ère} question, qui sera posée à la fin de la discussion, sera : *Est-ce que l'on désire renvoyer la proposition à une commission chargée de préavisier sur sa prise en considération et le renvoi à la Municipalité et qu'il faudra qu'1/5 des membres acceptent. Ensuite : Est-ce que le Conseil prend en compte cette motion et décide de la renvoyer en commission pour étude.*

M. Jean-François Martin propose de renvoyer la motion directement à la Municipalité plutôt que dans une commission.

Mme Isabelle Mermoud relève que par rapport à la décision de la Municipalité de Froideville, le périmètre va être réétudié et, de ce fait, est-ce que le délai d'étude va être modifié.

M. Philippe Thévoz répond que la demande de prolongation a été faite et le délai d'étude est repoussé en 2020.

M. Camille Dewarrat rappelle qu'actuellement, on traite uniquement de la motion.

Mme Isabelle Mermoud ajoute qu'en perdant la Commune de Froideville, on perd également de la surface et demande s'il y a d'autres possibilités avec d'autres communes.

M. Philippe Thévoz répond que la Ville de Lausanne a suffisamment de surface à disposition pour compenser les pertes éventuelles.

M. André Pauli souhaite savoir s'il y a des risques que ces compensations se fassent encore plus sur Montpreveyres.

Mme Isabelle Mermoud mentionne qu'une fois le nouveau périmètre défini, est-ce que le projet va repasser dans les communes comme cet été.

M. Philippe Thévoz répond que cela sera présenté au niveau de l'exécutif.

M. Nicolas Saugy demande si ce sont les Conseils généraux et communaux qui auront le dernier mot ou le peuple.

M. Philippe Thévoz répond que ce sont les Conseils généraux et communaux.

Mme Véronique Saugy relève que si l'on accepte la motion, la Commune devra travailler sur les limites changées.

Le Président relit le dernier paragraphe de la motion de M. Camille Dewarrat : *Que la Municipalité étudie l'opportunité de sauver le quartier d'habitation de Mollie-Baudin et de faire placer toute la zone centrale du projet du parc naturel périurbain dans le Jorat, en dehors de la limite communale de Montpreveyres, soit au-delà de la Route des Paysans.*

M. Nicolas Saugy indique que cela n'est pas mentionné mais que ça condamne le parc.

Mme Isabelle Mermoud demande à M. Camille Dewarrat où se situe le « au-delà » mentionné dans la motion.

M. Camille Dewarrat répond que c'est au-delà de la Route des Paysans, en dehors du territoire communal de Montpreveyres.

Mme Elisabeth Mordasini souhaite savoir comment les promeneurs sauront qu'ils ne pourront pas aller à certains endroits, est-ce qu'il y aura des barrières autour de la forêt.

M. Philippe Thévoz répond qu'il n'y aura pas de barrière ou de fil barbelé. Les promeneurs pourront continuer à se balader comme maintenant.

M. Camille Dewarrat rappelle que Mme Sophie Chanel a, soit disant, contacté toutes les Communes mais pas les propriétaires privés.

M. Jean-François Martin souligne que le Tessin a refusé le projet de parc périurbain.

M. Philippe Guex confirme les propos de M. Camille Dewarrat et indique être propriétaire d'une forêt du côté de Jorat-Menthue et a reçu un courrier du Préfet demandant s'il est d'accord de laisser sa forêt pour la zone centrale. Il a répondu directement à ce courrier.

Mme Carol Gachet demande si, par rapport aux nouveaux périmètres, il y aura des coûts futurs pour la Commune.

M. Philippe Thévoz mentionne qu'il ne peut pas s'avancer sur ce point.

M. Camille Dewarrat rappelle que l'on doit débattre de la motion et non du parc.

Le Président relève que toutes ces questions permettent aux Conseillers de prendre la meilleure décision pour la future votation. Il demande si l'on désire renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Si 1/5 des membres le demande, cette motion sera traitée de manière plus longue mais si les membres pensent qu'ils n'ont pas assez d'éléments pour sa prise en considération, elle peut être renvoyée à une commission. Le Président demande si des personnes soutiennent cette proposition.

M. Mathieu Villet trouve qu'il n'y a pas assez d'information.

Le Président indique que la motion ne sera pas renvoyée en commission et passe à la 2^{ème} question qui est de savoir si le Conseil désire prendre en considération cette motion. Si le Conseil répond positivement, la motion sera renvoyée à la Municipalité.

Le Président passe au vote à mains levées.

Résultats : Accepté : 16 voix Refusé : 1 Abstention : 5

Le Président ne vote pas.

La motion est renvoyée à la Municipalité.

M. Jean-François Martin demande s'il faut donner un délai à la Municipalité.

Le Président répond que la Municipalité à un délai d'une année selon le règlement.

8. Préavis municipal 4/2018 : Taux d'imposition pour l'année 2019

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Fabrice Weber lit le rapport de la Commission des finances du 1^{er} octobre 2018.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Véronique Saugy souhaite savoir si la Commune a autant de frais pour l'entretien des chiens.

M. Frédéric Berner répond la Commune a constaté une évolution négative des déjections canines et des sacs laissés sur le domaine public mais n'a pas les chiffres exactes. La taxe actuelle est basse par rapport à d'autres communes. De plus, il rappelle que ce n'est pas aux employés communaux de ramasser les déjections canines et trouve important de tirer la sonnette d'alarme.

M. Camille Dewarrat relève que la Commission des finances indique la situation financière est sereine. Toutefois, dans Le Régional publié en début d'année, il était indiqué que la capacité fiscale de Montpreveyres est catastrophique par rapport aux autres communes du district.

M. Fabrice Weber indique que, de manière générale, quand on regarde l'équilibre financier d'une commune, on prend en compte 15 critères d'évaluation pour se faire une opinion sur la santé financière d'une entité. Il ajoute que Le Régional a fait un comparatif du point d'impôt et ajoute que la Commune de Montpreveyres n'a pas beaucoup de sociétés sur son territoire.

Mme Véronique Saugy demande ce que fera la Commune de l'argent perçu en plus avec l'augmentation de l'impôt sur les chiens.

M. Fabrice Weber mentionne que selon les dispositions légales cantonales et communales, la recette sur l'impôt des chiens va dans le ménage communal et libre à la Municipalité de l'utiliser comme elle le souhaite.

Mme Carol Gachet souhaite savoir si l'augmentation de l'impôt passe, est-ce qu'il y aura plus de poubelles sur le parcours.

Mme Isabelle Mermoud demande quel est le montant de l'impôt sur les chiens dans les autres communes du district.

M. Frédéric Berner répond que les montants sont compris entre CHF 60 et 100.- selon les communes.

M. Mauro Re demande quel exercice comptable sera influencé.

M. Fabrice Weber répond que ce sera celui de l'année 2019.

M. Mauro Re ajoute que lorsqu'il est mentionné que la situation financière est bonne, cela concerne quelle année.

M. Frédéric Berner indique que c'est pour l'année 2017.

M. Mauro Re souligne qu'il faut boucler l'exercice 2018 pour savoir si la situation est toujours bonne. De ce fait, on se détermine sur ce que l'on va payer sans avoir plus d'éléments.

M. Frédéric Berner explique que le Canton a fixé une date butoir pour la détermination du taux d'imposition et le délai est plus tard pour le budget.

M. Mauro Re mentionne qu'il faut anticiper et présenter le budget avant.

M. Frédéric Berner précise qu'au niveau cantonal, on ne peut pas établir un budget car la Municipalité n'a pas tous les chiffres.

M. Mauro Re ajoute qu'il faut baisser le taux d'imposition et l'augmenter en cas de besoin.

M. Frédéric Berner rappelle que l'on ne sait pas où l'on va avec la RIE III et qu'il faut peut être garder le taux actuel et attendre de voir l'impact de la RIE III quand elle aura été mise en application. Il mentionne que la vision générale est bonne et que les recettes vont baisser avec la RIE.

Le Président indique que le vote porte sur deux choses :

1. *Arrêté d'imposition de 2019 fixant l'impôt sur les chiens à CHF 60.-, pour le relever à CHF 80.- par chien et par année.*

Le Président passe au vote à mains levées.

Résultats : *Accepté : 12 voix* *Refusé : 6* *Abstention : 4*

Le Président ne vote pas.

2. *Préavis N° 4/2018 : Taux d'imposition proposé à 77%*

Résultats : *Accepté : 17 voix* *Refusé : 1* *Abstention : 4*

Le Président ne vote pas.

Le préavis est accepté par la Municipalité avec les modifications.

9. Divers et propositions individuelles

M. Jean-François Martin explique qu'il y a quelques semaines, il y a eu un défilé de voitures un dimanche de 9h à 16h et que les riverains n'étaient pas informés. Si cela devait avoir lieu une nouvelle fois, l'information devrait être transmise aux personnes concernées.

M. Jacques Chappuis indique qu'il a appelé la Gendarmerie afin d'avoir des informations et que celle-ci a répondu que cette manifestation était autorisée.

Mme Cristine Pasche invite les membres du Conseil le 23 janvier 2019 à la présentation du nouveau collège de Carrouge qui aura lieu à la Grande salle.

La date du prochain Conseil n'est pas encore fixée.

La séance se termine à 21h55.



Gabriel Klein
Président



Jessica Mellioret
Secrétaire